

Evêché de Rimouski, 18 octobre 1884.

1o. *Université-Laval*; — 2o. *Sociétés défendues, Knights of labor &c.*; — 3o. *Fête de St Charles Borromeo*; — 4o *Grand incendie à la Pointe-à-la-Frégate*; — 5o. *Secours aux missions et aux missionnaires.*

Mes chers Collaborateurs,

Je crois devoir vous communiquer les documents suivants, que j'ai reçus de Rome dernièrement.

Quant au premier, chaque curé doit être plus que jamais exact à envoyer à l'évêché les honoraires de messes qu'il ne peut acquitter, avec son vicaire, dans l'espace de deux mois.

Quant au second, vous devez vous y conformer strictement dans la pratique à l'égard de ceux qui ne voudront pas abandonner ces sociétés défendues.

I. UNIVERSITÉ LAVAL.

Objet : — Décision sur la difficulté entre l'Université Laval et sa Succursale, et l'Ecole de médecine de Montréal.